



Aux responsables légaux des élèves

Madame, Monsieur,

En raison d'un mouvement social interprofessionnel des personnels, le fonctionnement du collège sera **fortement perturbé le jeudi 01 février 2024**. La **restauration scolaire sera fermée (une remise d'ordre sera appliquée sur la facture du trimestre)**, le **service Vie scolaire extrêmement réduit**. Afin de préserver la sécurité des élèves et des personnels nous mettons en place les mesures suivantes :

- **Il n'y aura aucun accueil d'élève, quel que soit le niveau, sur la pause méridienne de 12 h 10 à 13 h 40, aucune exception ne pourra être faite (même avec un pique-nique),**
- Les permanences pourront se dérouler dans la cour de récréation,
- Tous les élèves (DP et externes) seront autorisés à sortir du collège dès la fin de leurs cours le matin et l'après-midi.

Si vous estimez que les modalités d'encadrement et d'organisation ne permettent pas la venue de votre enfant au collège nous vous conseillons de le garder au domicile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Signature des parents :

L'Équipe de Direction

